

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la deux cent quatre-vingt-unième réunion du Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le mardi 18 avril 2006 à 18 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

Confirmé le 15 mai 2006

Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-unième réunion du Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le mardi 18 avril 2006 à 18 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES</u> :	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BLEYAERT, Élodie Membre étudiant		X
DUPONT-ROUSSE, Pierrette Membre socio-économique		X
GIROUX, Jean-Pierre Membre socio-économique		X
GRAND-MAÎTRE, Hélène Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X	
LABINE, Serge Membre socio-économique	X	
RANCOURT, Francine Professeure - Département des sciences administratives	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
 <u>PERSONNE CONVOQUÉE</u> :		
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
 <u>INVITÉ</u> :		
BOUDREAU, Claude Directeur Communications et recrutement	X	
 <u>SECRÉTAIRE</u> :		
BONDU, Micheline Secrétaire général	X	

Le recteur, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 18 h 10.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Serge Labine, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la deux cent quatre-vingtième réunion
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Ajout au contrat de construction « *Lot 4 - Bâtiment et aménagement extérieur* » concernant la modification du réseau de distribution électrique en fonction de la nouvelle construction du Centre de recherche en technologies langagières (CRTL)
- 4.- Ordres de changement additionnels au contrat de construction « *Lot 4 - Bâtiment et aménagement extérieur* » pour la construction du Centre de recherche en technologies langagières (CRTL)
- 5.- Ajout au contrat de construction « *Lot 4 - Bâtiment et aménagement extérieur* » concernant le changement des tours d'eau en fonction de la nouvelle construction du Centre de recherche en technologies langagières (CRTL)
- 6.- Approbation du protocole d'entente cadre entre l'Université de Plovdiv « Paisii Hilendarski » (Bulgarie) et l'Université du Québec en Outaouais (Canada)
- 7.- Période d'information et questions :
 - Protocole de mise en œuvre du programme de permis de travail hors campus des étudiants internationaux
- 8.- Prochaine assemblée
- 9.- Levée de l'assemblée

2.- Procès-verbal de la deux cent quatre-vingtième réunion

2.1 Adoption

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par monsieur Serge Labine, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent quatre-vingtième réunion sous réserve des corrections apportées en séance.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur et les vice-recteurs informent les membres du Comité exécutif qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la deux cent quatre-vingtième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- Ajout au contrat de construction « Lot 4 - Bâtiment et aménagement extérieur » concernant la modification du réseau de distribution électrique en fonction de la nouvelle construction du Centre de recherche en technologies langagières (CRTL)

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Comité exécutif que le réseau de distribution électrique du pavillon Alexandre-Taché est centralisé et qu'il devra alimenter le nouveau bâtiment du CRTL. Le réseau électrique est présentement à pleine capacité et doit être modifié avant d'être en mesure de recevoir une charge électrique supplémentaire. Le présent ordre de changement vise à faire exécuter ces travaux de façon à augmenter la capacité du réseau de distribution électrique du pavillon Alexandre-Taché. L'analyse de l'ordre de changement est assurée par la firme Génivar, mandatée à cette fin par le Conseil d'administration le 12 juillet 2004 (résolutions 278S-CA-4030A et 278S-CA-4031) et le consortium « Fortin, Corriveau, Salvail/Menkès Shooner Dagenais Letourneux architectes » mandaté à cette fin par le Conseil d'administration le 12 juillet 2004 (résolution 278S-CA-4033).

Ledit ordre de changement est évalué à 166 557,67 \$ (taxes incluses).

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 281-CX-1237 concernant l'ajout au contrat de construction « Lot 4 - Bâtiment et aménagement extérieur » concernant la modification du réseau de distribution électrique en fonction de la nouvelle construction du Centre de recherche en technologies langagières (CRTL), laquelle est jointe en appendice.

4.- Ordres de changement additionnels au contrat de construction « Lot 4 - Bâtiment et aménagement extérieur » pour la construction du Centre de recherche en technologies langagières (CRTL)

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources rappelle aux membres du Comité exécutif que la construction du CRTL se fait par lots de construction. La compagnie Boless Inc. a été mandatée par la résolution 287-CA-4173 du Conseil d'administration, en date du 18 avril 2005, afin d'exécuter les travaux du « Lot 4 - Bâtiment et aménagement extérieur ». Les présents ordres de changement visent à compléter certains éléments architecturaux, mécaniques ou électriques ou à pallier aux imprévus de construction. L'analyse de l'ordre de changement est assurée par la firme Génivar, mandatée à cette fin par le Conseil d'administration le 12 juillet 2004 (résolutions 278S-CA-4030A et 278S-CA-4031) et le consortium « Fortin, Corriveau, Salvail/Menkès Shooner Dagenais Letourneux architectes » mandaté à cette fin par le Conseil d'administration le 12 juillet 2004 (résolution 278S-CA-4033).

Lesdits ordres de changement sont évalués à 241 582,71 \$ (taxes incluses).

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène

Grand-Maître, appuyée par monsieur Serge Labine, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 281-CX-1238 concernant les ordres de changement additionnels au contrat de construction « *Lot 4 - Bâtiment et aménagement extérieur* » pour la construction du Centre de recherche en technologies langagières (CRTL), laquelle est jointe en appendice.

5.- Ajout au contrat de construction « Lot 4 - Bâtiment et aménagement extérieur » concernant le changement des tours d'eau en fonction de la nouvelle construction du Centre de recherche en technologies langagières (CRTL)

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Comité exécutif que le système de climatisation du pavillon Alexandre-Taché est refroidi par des tours d'eau. Ce système alimentera le nouveau bâtiment du CRTL. Les tours d'eau existantes doivent être remplacées pour augmenter la performance et la fiabilité du système de climatisation des édifices. Le présent ordre de changement vise à faire exécuter les travaux de remplacement des tours d'eau. L'analyse de l'ordre de changement est assurée par la firme Génivar, mandatée à cette fin par le Conseil d'administration le 12 juillet 2004 (résolutions 278S-CA-4030A et 278S-CA-4031) et le consortium « Fortin, Corriveau, Salvail/Menkès Shooner Dagenais Letourneux architectes » mandaté à cette fin par le Conseil d'administration le 12 juillet 2004 (résolution 278S-CA-4033).

Ledit ordre de changement est évalué à 211 720,38 \$ (taxes incluses).

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 281-CX-1239 concernant l'ajout au contrat de construction « *Lot 4 - Bâtiment et aménagement extérieur* » concernant le changement des tours d'eau en fonction de la nouvelle construction du Centre de recherche en technologies langagières (CRTL), laquelle est jointe en appendice.

6.- Approbation du protocole d'entente cadre entre l'Université de Plovdiv « Paisii Hilendarski » (Bulgarie) et l'Université du Québec en Outaouais (Canada)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Comité exécutif que le projet de protocole d'entente cadre avec l'Université de Plovdiv découle d'une longue collaboration scientifique entre le professeur Wojtek J. Bock et le professeur Tinko Eftimov établie déjà dans le passé. Monsieur Eftimov a déjà été professeur à l'UQO. Il est maintenant professeur à l'Université de Plovdiv. Les professeurs Bock et Eftimov désirent poursuivre leur collaboration et l'étendre à la participation d'autres chercheurs ainsi que pour l'échange d'étudiants.

Le protocole d'entente proposé facilitera l'accentuation de cette collaboration, le développement de projets de recherche conjoints entre les deux établissements, des visites réciproques, la co-supervision d'étudiants ainsi que des publications conjointes dans les revues scientifiques.

Selon le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche,

les échanges réalisés jusqu'à date justifient la signature d'un protocole d'entente cadre qui favorisera les collaborations entre l'UQO et l'Université de Plovdiv.

Ce dernier sera également autorisé à signer tout addendum qui découlera de ladite entente cadre. Une première collaboration est prévue entre le Département de physique expérimentale de l'Université de Plovdiv et la Chaire de recherche du Canada en photonique de l'UQO.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Serge Labine, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 281-CX-1240 concernant l'approbation du protocole d'entente cadre entre l'Université de Plovdiv « Paisii Hilendarski » (Bulgarie) et l'Université du Québec en Outaouais (Canada), laquelle est jointe en appendice.

7.- Période d'information et questions

Protocole de mise en œuvre du Programme de permis de travail hors campus des étudiants internationaux

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Comité exécutif qu'il a signé, à l'instar de d'autres universités québécoises, un protocole d'entente avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec concernant le Programme de permis de travail hors campus des étudiants internationaux.

L'objectif dudit protocole est de permettre aux étudiants internationaux qui fréquentent l'UQO de travailler à l'extérieur du campus sans obtenir de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) l'avis concernant l'impact sur le marché du travail, dans la mesure où ils satisfont aux conditions énoncées dans le *Protocole d'entente concernant le programme de permis de travail hors campus des étudiants internationaux entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec*.

8.- Prochaine assemblée

La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le lundi 8 mai 2006 à 12 h 15, si besoin il y a.

9.- Levée de l'assemblée

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par madame Hélène Grand-Maître, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 18 h 25.

Le président d'assemblée

Le secrétaire